



Dossier d'inscription

Miss Yellow Army

by

**Association
Les
Caminies**



avec le soutien de



Rencontre

Convivialité

RESPECT

Cohésion et Amitié

Courage

Fair-Play

Ambiance

Solidarité

Modalités d'inscription

☉ Objectifs et obligations de la Miss :

- Véritable ambassadrice, elle sera tenue de respecter et partager les valeurs enseignées par le rugby.
- Elle devra être disponible pour les manifestations auxquelles elle est sollicitée et saura s'engager lors de missions caritatives, notamment avec ASM SOS.
- Elle saura représenter son club et ses supporters en toutes circonstances.
- Elle apportera un soutien à son équipe tout au long de la saison.
- En tant qu'ambassadrice de la Yellow Army, la Miss ne doit en aucun cas se permettre de tenir des propos intolérants ou irrespectueux envers son club, ni envers les autres clubs de rugby quels qu'ils soient.
- Elle devra savoir faire preuve de fair-play.
- De plus, la Miss-ambassadrice sera soumise au règlement fixé par le comité organisateur.

☉ Les modalités de candidature :

- Les candidates doivent être majeures. Aucun âge limite n'est fixé.
- Les candidates doivent être de nationalité française.
- Aucun critère discriminatoire n'est pris en compte (taille, poids, âge, couleur de peau, handicap, orientation sexuelle, origine, ...)
- Les candidates devront prouver leur assiduité et dévouement en tant que supportrice de l'ASM. Pour ce faire, les membres du comité organisateur se donnent un droit de regard sur tous les réseaux sociaux des candidates (facebook, twitter, instagram, ...)
- Les candidates doivent partager les valeurs du rugby (respect de l'adversaire, de l'arbitre, d'autrui, la convivialité, le partage, le fair-play, la solidarité, ...)
- Les candidates se doivent d'être des personnes respectables et de bonnes mœurs.

**Le dossier de candidature, dûment complété et signé,
est à retourner par mail ou par courrier,
accompagné d'au moins deux photos (une en pied et une en portrait)**

Important : tout dossier incomplet ne pourra être retenu.

Association Les Caminies / Comité Miss Yellow Army

5 chemin de l'école 63910 Vassel

lescaminies.asso@gmail.com

Formulaire d'inscription « Miss Yellow Army » 2016-2017

Je soussignée, atteste de l'exactitude des informations fournies suivantes :

Informations personnelles

Nom : _____ Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse mail : _____

Adresse personnelle : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél domicile : _____ Tél portable : _____

Questions personnelles

Avez-vous un compte Facebook ? Si oui, indiquer l'adresse : _____

Avez-vous un compte Twitter ? @ _____

Avez-vous un compte Instagram ? @ _____

Profession ou études en cours : _____

Vos loisirs : _____

Vos lectures : _____

Vos goûts musicaux : _____

Les sports pratiqués : _____

Intervenez-vous auprès d'une association caritative, si oui, laquelle ? _____

Avez-vous déjà participé à un défilé, si oui, dans quel cadre ? _____

Citez trois qualités vous concernant : _____

Questions ciblées Rugby - ASM

Êtes-vous abonnée à l'ASM ? _____

Faites-vous partie d'un club de supporters ? Lequel ? _____

Depuis combien de temps venez-vous au stade ? _____

Comment est née votre passion pour le rugby et votre attachement à ce club ? _____

Faites-vous des déplacements pour les matchs à l'extérieur ? _____

Avez-vous déjà assisté à une rencontre à l'étranger ? (ASM ou XV de France) _____

Quel est votre joueur préféré ? Citez, selon vous, 1 à 3 joueurs (actuel/s ou ancien/s) emblématique/s de l'ASM : _____

En quelques lignes, expliquez quelles sont, selon vous, les valeurs les plus importantes du rugby et ce qu'elles signifient pour vous : _____

J'accepte expressément que le Comité Miss Yellow Army collecte, enregistre et conserve les informations à caractère nominatif et personnel me concernant et j'autorise ce même Comité à communiquer lesdites informations au Comité Miss Rugby France. Je reconnais avoir été informée de l'existence d'un droit d'accès, de régularisation et de retrait concernant lesdites informations ainsi que la faculté de m'opposer à la transmission de telles données.

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et de ne demander aucune contrepartie au Comité. Je donne l'autorisation à l'organisateur de présenter mon image dans le respect des droits de ma personne pour toute diffusion et sur tous les supports jugés utiles par le Comité.

Je déclare savoir l'importance de fournir des informations sincères et exactes pour la bonne intégrité du déroulement de l'élection. J'ai conscience que toute information inexacte serait susceptible d'occasionner un préjudice à l'élection et à ses organisateurs que je devrai alors assumer.

Fait à _____

Le (date) _____

Signature de la candidate avec la mention manuscrite « Je le certifie, lu et approuvé, bon pour accord » :

Règlement de l'élection « Miss Yellow Army »

I - Conditions de candidature et d'admission

L'inscription à l'élection est gratuite. Pour être prise en compte, tout dossier d'inscription doit être dûment complété et signé par la candidate, accompagné d'une copie de la carte d'identité ou du passeport français. La participation d'une candidate à l'élection Miss Yellow Army implique de pouvoir répondre aux conditions suivantes :

- Etre de sexe féminin.
- Etre majeure.
- Etre de nationalité française.
- Bénéficier d'une excellente réputation et moralité, et ne pas avoir fait l'objet de poursuites et/ou condamnations pénales.
- Ne pas avoir été la gagnante d'un concours de beauté à un niveau régional, national, ou international et notamment un concours contraire ou portant atteinte aux valeurs de « Miss Yellow Army ».
- Ne pas avoir participé à des séances photos ou captations audiovisuelles dans lesquelles la candidate apparaîtrait totalement dénudée, la représentant de manière érotique ou pornographique.
- Être capable de prouver son dévouement à son club dans toutes les circonstances, en cas de victoire ou de défaite.
- Posséder un minimum de culture rugbystique et une bonne culture générale.
- Savoir s'exprimer en public.
- Etre souriante, sociable, ouverte d'esprit, accessible et aimable.
- Partager les valeurs transmises par le rugby.
- Ne pas utiliser l'image ou un signe du concours à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux.

Les critères tels que, la taille, le poids, l'âge, la couleur de peau, l'origine, l'orientation sexuelle, le handicap, la situation sociale, ou autres critères considérés comme discriminants, ne peuvent rentrer en ligne de compte.

II - Participation à l'élection

L'élection peut être précédée d'une sélection. Celle-ci s'effectuera d'abord sur dossier et/ou sur entretien avec chaque prétendante. Le comité organisateur s'accorde un droit de regard sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram,...) des candidates afin de vérifier leur engouement pour le rugby et en particulier pour leur équipe. Pour ce faire, les candidates devront laisser leurs profils ouverts et permettre aux membres du comité d'accéder à leurs publications et photos.

Les candidates retenues et leur nombre relève des seuls choix des membres du comité sachant que le nombre maximum de candidates ne peut dépasser 15. Un défaut de sélection d'une ou plusieurs candidatures ne peut être reproché au comité. Toutefois, les prétendantes qui ne seraient pas retenues lors de la présélection peuvent se représenter l'année suivante. Il en va de même pour les candidates en lice n'étant pas élues « Miss Yellow Army ». Ainsi, les dauphines et toutes les autres candidates ont la possibilité de se présenter à l'élection jusqu'à trois fois maximum.

Pour sa présentation, la candidate devra se munir d'une paire de talons et d'une robe de soirée ainsi que sa tenue de supportrice.

Toute absence de la candidate aux réunions de préparation obligatoires entraînera sa disqualification.

III - Déroulement de l'élection

L'élection se déroule devant un public auquel il est demandé d'émettre un vote sur un bulletin distribué à l'entrée de la salle. Chaque personne assistant à l'élection ne peut recevoir qu'un seul bulletin. Ces bulletins de votes sont ensuite collectés à l'issue du dernier passage des candidates et dépouillés par un jury composé

en nombre impair, qui devront n'avoir de lien de parenté, ni de subordination avec l'une des candidates. Le vote s'effectuera à 50% par les votes du public et 50% par les votes du jury. Le vote du public se partage à part égale entre les suffrages obtenus sur les réseaux sociaux et les bulletins de votes distribués au public le soir de l'élection. Si l'une des candidates obtient la majorité absolue des suffrages du public, le jury la proclamera élue sans délibération. En cas de majorité relative, le jury délibère pour désigner l'élue parmi les cinq candidates venant en tête sans être obligé de suivre l'ordre établi par le classement du vote du public, la désignation de la Miss-ambassadrice élue devant s'effectuer à la majorité des membres du jury. Le processus sera identique pour les dauphines. Le jury, à l'issue de la délibération, vote à main levée. De plus, la candidate ayant reçu le plus de voix de la part du public se verra remettre le prix du public. Cette écharpe pouvant se cumuler avec une écharpe de Miss ou de dauphine.

IV - Respect du règlement et des valeurs attachées à l'élection

La participation de la candidate à la présélection et/ou à l'élection implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. En cas d'attitude contraire au présent règlement et/ou en cas d'atteinte à l'image de l'élection, la candidate est consciente qu'une telle atteinte pourrait porter préjudice à l'élection. Ladite candidate pourra être suspendue ou destituée de son titre par l'association. En cas de destitution, la candidate devra restituer, à la Présidente du comité, les cadeaux qu'elle aurait reçus, le cas échéant, et elle ne sera plus habilitée à porter son titre de Miss-ambassadrice ni à s'en prévaloir. Les cadeaux et le titre de Miss-ambassadrice pourront alors être remis à l'une des dauphines, au choix des membres du comité.

V - Médiatisation de l'élection

La candidate confirme son intérêt pour la médiatisation de son image, sa voix, son nom, son prénom ou éventuel pseudonyme qui pourrait résulter de sa participation à l'élection, ce en pleine conscience des conséquences pouvant en résulter pour elle et qu'elle déclare parfaitement assumer. La participation à l'élection pourra être filmée et/ou photographiée et les enregistrements pourront être diffusés en tout ou partie sur une ou plusieurs chaînes de télévisions et/ou d'autres supports tels que supports presse-magazine, réseaux sociaux... ce que la candidate assume parfaitement. La candidate accepte à titre gracieux et exclusif, l'exploitation de son image, sa voix et son nom ou éventuel pseudonyme par le comité et ce pour une durée d'un an.

Fait à _____ Le _____

Mademoiselle / Madame - Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Déclare, préalablement à la tenue de l'élection Miss Yellow Army organisée par le Comité Miss Yellow Army sous l'égide du Comité Miss Rugby France, avoir pris connaissance du présent règlement, répondre aux conditions et y souscrire.

Signature de la candidate avec la mention « Lu et approuvé, bon pour accord » :